



NOS HONORAIRES

VENTES HABITATIONS (honoraires de transaction à la charge du vendeur)

Minimum sur une vente	5.000,00 € TTC
Jusqu'à 250.000,00 €	10% TTC
Entre 250.001,00 € et 400.000,00 €	8% TTC
A partir de 400.001,00 €	7% TTC

VENTES ENTREPRISES (honoraires de transaction à la charge du vendeur)

Commerciaux, dépôt, bureaux, terrains	10% TTC
---------------------------------------	---------

VENTES DE COMMERCES (honoraires à la charge du vendeur)

Ventes de fonds ou cession de baux	10% TTC
------------------------------------	---------

LOCATIONS DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

8 € TTC*/m² de surface habitable

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret.

3 € TTC*/m² de surface habitable

LOCATIONS COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES

Honoraires de transaction TTC*	Deux mois de loyer HT
--------------------------------	-----------------------

GESTION LOCATIVE

Frais de gestion (sur toutes sommes encaissées)	10% TTC*
---	----------

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.